

ASSOCIATION AVANT GARDE CAENNAISE

Siège social : 6, rue du Petit Clos Saint Marc – 14 000 CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2010

Cabinet SOFICOM AUDIT

Siège social : 26, Avenue de Thiés, 14 000 Caen

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Avant-garde Caennaise, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau Directeur et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caen, le 18 novembre 2010

Pour la société SOFICOM Audit
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes

AVANT GARDE CAENNAISE

SAISON 2009/2010

Bilan Actif

	ACTIF	BRUT	AMT	Net au 30.06.10	Net au 30.06.09
	ACTIF IMMOBILISE				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
208000	Autres immobilisations incorporelles	1 445			
288000	AMT immobilisations incorporelles		1 445		
	TOTAL	1 445	1 445		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2181000	Agencements travaux	129 405			
2818100	AMT agencements travaux		61 815	67 590	84 570
2183000	Matériel de bureau informatique	4 207			
2818300	AMT matériel de bureau informatique		1 498	2 709	3 541
2184000	Mobilier	3 049			
2818400	AMT mobilier		3 049		
2187000	Matériel entretien des locaux	1 985			
2818700	AMT matériel entretien des locaux		1 686	299	707
2188000	Matériel sportif	52 515			
2818800	AMT matériel sportif		39 215	13 300	20 832
	TOTAL	191 161	107 263	83 898	109 650
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES PARTICIPATION ET CREANCES RATACHEES				
2660000	Autres formes de participation				
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
2750200	Dépôts et cautionnements versés (Ville de Caen)	1 004 123		1 004 123	1 004 123
	TOTAL	1 004 123		1 004 123	1 004 123
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL	1 196 729	108 708	1 088 021	1 113 773

	ACTIF	BRUT	AMT	Net au 30.06.10	net au 60.06.09
	ACTIF CIRCULANT				
3700000	Stock foyer	311		311	262
	CREANCE DE FONCTIONNEMENT				
4110000	Redevables et cptes rattachés				
4250000	Avance au personnel				
4437000	Subventions de fonctionnement à recevoir	19 450		19 450	
4386000	Etat, solde abattement				
4687000	Produits à recevoir				
	TOTAL	19 761		19 761	262
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
5072000	Placements court terme, Crédit Mutuel	20 000		20 000	20 000
	TOTAL	20 000		20 000	20 000
	DISPONIBILITES				
5121000	Crédit mutuel	12 683		12 683	14 885
5121100	Crédit mutuel foot	-189		-189	-45
5171000	Livret Associations	76 472		76 472	76 424
5300000	Caisse	24		24	179
	TOTAL	88 990		88 990	91 443
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatées d'avance	24 368		24 368	18 515
	TOTAL	24 368		24 368	18 515
	ACTIF CIRCULANT TOTAL	153 119		153 119	130 220
	TOTAL ACTIF	1 349 848	108 708	1 241 140	1 243 993

AVANT GARDE CAENNAISE

SAISON 2009-2010

Bilan Passif

	Bilan Passif	Net au 30.06.10	Net au 30.06.09
	PASSIF		
	FONDS PROPRES		
	FONDS DE DOTATION SANS DROIT DE REPRISE		
1021000	Fonds Associatif	99 821	99 821
	TOTAL	99 821	99 821
	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
1036000	Subvention d'invest. affecté à des biens renouvelables	1 067 355	1 083 235
	TOTAL	1 067 355	1 083 235
1100000	RESULTAT CUMULE A REPORTER	-435	-3 838
1200000	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice)	2 701	3 403
1290000	RESULTAT DE L'EXERCICE (perte)		
	TOTAL	2 266	-435
	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		
1310000	Subvention d'équipement		
1390000	Subv. Invest. Inscrite au cpte de résultat		
1310001	Subvention d'investissement	9 000	9 000
1390001	Subv. Invest. Inscrite au cpte de résultat	-6 002	-4 201
	TOTAL	2 998	4 799
	TOTAL FONDS PROPRES	1 172 440	1 187 420

	PASSIF	Net au 30.06.10	Net au 30.06.09
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	PROVISIONS POUR RISQUES		
1516000	Autres provisions pour charges		
1561000	provisions pour grosses réparations		
	TOTAL		
	DETTES DE FONCTIONNEMENT		
	DETTES FOURNISSEURS		
4081000	Factures non parvenues	7 122	7 377
	DETTES FISCALES ET SOCIALES		
4282000	Provisions congés payés	17 450	17 450
4382000	Charges sur provisions	6 100	6 100
4300000	Dettes sociales		
4486000	Etat, charges à payer	5 000	5 000
	TOTAL	28 550	28 550
	DETTES DIVERSES		
4600000	Débiteurs et créditeurs (sections)	10 499	7 473
	TOTAL	10 499	7 473
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
4870000	Produits constatés d'avance	22 529	13 173
	TOTAL	22 529	13 173
	TOTAL DES DETTES	68 700	56 573
	TOTAL PASSIF	1 241 140	1 243 993

AVANT GARDE CAENNAISE
 DETAIL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS	2008-2009	2009-2010	Variations
PRODUITS DE PRESTATIONS	82 359	97 246	14 887
706920 Recettes Manifestations	35 624	42 030	6 406
706930 Recettes publicité	5 400	7 907	2 507
706940 Recettes Diverses	4 981	882	- 4 099
706950 Recettes stages	26 473	26 122	- 351
706960 Vente textile	4 180	15 725	11 545
707000 Vente Marchandises	5 701	4 580	- 1 121
			-
STOCKS	-	49	49
			-
713700 Variation de stock		49	49
			-
PRODUITS EN ATTENUATION DE CHARGES	486 611	504 151	17 540
			-
74 Subventions de fonctionnement	237 297	234 382	- 2 915
			-
741000 CNDS	14 025	12 500	- 1 525
743000 Conseil Général	25 605	25 549	- 56
743100 Subv.Except.Conseil Général			-
744000 Ville de Caen	146 500	146 500	-
744100 Subv exceptionnelle Ville de Caen	48 000	48 000	-
745000 Autres Subventions	3 167	1 833	- 1 334
			-
75 Prestations et cessions	1 793	4 326	2 533
			-
752000 Rembt Indemnités Journalières	876	2 485	1 609
754000 Cessions diverses	40		40
755800 Remboursements des Fédé.	877	1 841	964
			-
75 Cotisat.Dons.Contribut.vol.	207 038	222 789	15 751
			-
757100 Cotisations des membres	126 216	132 157	5 941
757130 Cotisations volontaires			-
75400 Cotisations Collectives	43 179	47 275	4 096
75760 Concours volontaires	37 643	43 357	5 714
			-
75 Autres Produits	40 483	42 654	2 171
			-
758000 Licences, Timbres sportifs	40 048	41 885	1 837
758100 Autres produits	435	769	334
			-
AUTRES PRODUITS COURANTS	26 277	15 880	- 10 397
			-
78 Reprises de provisions et reserves			-
7811000 Reprise s/reserves (achat mat.)			-
7815000 Reprise sur Amt et Provisions	10 000		- 10 000
7874300 Reprise sur fonds investissement	16 277	15 880	- 397
7875000 Reprises s/prov.charg.ex.			-
			-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	595 247	617 326	22 079

AVANT-GARDE CAENNAISE
 DETAIL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (2)

PRODUITS	2008-2009	2009-2010	Variations
76 Produits financiers	2 894	1 877	- 1 017
762000 Produits immobil.Financiers	2 894	1 877	- 1 017
TOTAL PRODUITS COURANTS	598 141	619 203	21 062
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 163	4 717	- 9 446
771000 Produits exceptionnels			-
772000 Produits sur exerc. Ant.	12 363	1 952	- 10 411
778000 Autres produits except.		965	965
778100 Rembt assurances	1 800	1 800	-
777000 Quote part subv,invest			-
TOTAL PRODUITS DE L'EXERCICE	612 304	623 920	11 616
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 403	2 701	- 702
RAPPEL DES CHARGES DES EXERCICES	608 901	621 219	12 318

AVANT GARDE CAENNAISE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

IDENTIFICATION

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2010, dont le total est de 1.241.140 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 621.219 euros et celui des produits de 623.920 euros et dégageant un excédent de 2701.29 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Les notes et tableaux, ci après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Article L 123-12 et suivant du Code de commerce)

Décret N° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Articles 7, 21,24 début, 24-2^e et 24-3^e, entièrement refondu et réécrit par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 - Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Installations et agencements	Linéaire	5 - 7 - 8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 - 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans
Matériel entretien des locaux	Linéaire	1 - 5 ans
Matériel sportif	Linéaire	5 - 10 ans

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements comptables :

- N° 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- N° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

2- Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de

réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3 – Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 - Produits et charges exceptionnelles :

Les charges et les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leur montant.

5 - Subventions :

Au titre de l'exercice –2008-2009, l'association Avant-garde Caennaise a perçu les subventions suivantes :

CNDS	12.500 €
Ville de Caen	194.500 €
Conseil Général	25.549 €
Autres	1.833 €
Total	234.382 €

CNASEA	35.573 €
Contrat avenir et insertion	

6 - Fonds propres :

	30/06/2009	augmentation	diminution	bilan au 30/06/2010
Fonds associatif sans droit de reprise	99 821,44			99 821,44
Subvention d'investissement sous contrat	1 083 235,26		15 880,10	1 067 355,16
Report à nouveau	-3 837,55	3 402,89		-434,66
Résultat de l'exercice n-1	3 402,89		3 402,89	0,00
totaux	1 182 622,04	3 402,89	19 282,99	1 166 741,94

7 – Subventions d'investissement :

La reprise des subventions d'investissements au résultat, s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

8 – Contribution volontaire en nature :

Au titre de l'exercice –2009-2010, il a été évalué et comptabilisé les contributions volontaires à 43.356,71 euros au titre des frais engagés par les bénévoles

9 – Autres éléments significatifs :

Un bail emphytéotique avait été conclu le 8 février 1993 avec la Ville de Caen pour une durée de 99 ans:

Une modification en date du 17 mai 2004 décide en outre, une réduction de sa durée qui, de 99 ans ramène sa durée liée à l'extinction de la créance de l'Avant Garde Caennaise, par suite de la prise en charge financière par la ville de Caen des dépenses de grosses réparations, avec une durée minimale de 18 ans, soit au plus tôt 2011

- une redevance annuelle (de 457 € pour l'exercice),
- la mise à disposition par la ville de Caen d'une somme totale s'élevant à ce jour, à 1 004 123.

10 - ELEMENTS A SIGNALER HORS BILAN

Travaux et entretien divers effectués bénévolement durant l'année par Monsieur Cressier estimés à 420 heures pour un avantage au club de 10.500 €

exercice clos le 30/06/2010
durée 12 mois
Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement : non applicable

Fonds commercial : non applicable

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
immo incorporelles	1 445			1 445
immo corporelles	191 161			191 161
immo financières	1 004 123			1 004 123
total	1 196 729	-	-	1 196 729

amort. et provisions

immo incorporelles	1 445			1 445
immo corporelles	81 511	25 753		107 264
titres équivalence				
autres immo financières				
total	82 956	25 753	-	108 709

créances représentés par des effets de commerce : non applicable

état des créances :	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
actif immobilisé :	1,004,123		1,004,123
actif circulant :	128 751	128 751	
charges constatées d'avance	24 369		
total	1,134,343	128 751	1,004,123

produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 19 450
 id

charges constatées d'avance : 24 369

charges à répartir : non applicable

**Exercice clos le 30/06/2010
durée 12 mois**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

capital social : actions ou parts sociales non applicable

provisions : à l'ouverture augmentation diminution à la clôture

provisions réglementées
prov pour risques et charges
prov pour dépréciation

total - - - -

état des dettes **mont brut** **à 1an au plus** **1 an/-5 ans** **à plus de 5 ans**

ets de crédit				
dettes financ. diverses				
fournisseurs	7 121	7 121		
dettes fiscales et sociales	28 550	28 550		
dettes/immobilisations	-	-		
autres dettes	10 499	10 499		
produits constatés d'avance	-	-		
	46 170	46 170	-	-

dettes représentées par des effets de commerce	non applicable
charges incluses dans les postes du bilan	39 049
produits constatés d'avance	22 529

Exercice clos le 30/06/2010

AVANT GARDE CAENNAISE

Concernant les sections sportives, les recettes et dépenses accessoires à la gestion propre n'apparaissent pas dans les comptes de résultat de l'association, mais seulement dans le compte de tiers de chaque section.

n°	SECTION	OUVERTURE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE DE FIN D'EXERCICE
4600000	AGC	998	2 039	3 037	726
4600001	BASKET	726			3 400
4600002	Animation	3 400			1 591
4600005	FOOT	656	1 168	2 103	693
4600006	GYM SPORTIVE	693			1 844
4600008	JUDO	751	1 434	2 527	1 341
4600010	RETR SPORTIVE	1 341			699
4600011	TENNIS DE TABLE	699			205
4600012	PETANQUE	205			-
	TOTAL	7 473	4 641	7 667	10 499

ASSOCIATION AVANT GARDE CAENNAISE

Siège social: 6, rue du Petit Clos Saint Marc – 14 000 CAEN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2010

Cabinet SOFICOM AUDIT

Siège social : 26, Avenue de Thiès, 14 000 Caen

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1°) Conventions intervenues au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention, visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

2°) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

a) – Remboursement d'indemnités kilométriques :

Personnes intéressées : les membres du Conseil d'Administration

Un état des indemnités kilométriques représentant les frais de déplacements effectués par ces administrateurs avec leurs véhicules personnels est établi mais ne fait pas l'objet de remboursement par l'association.

Il s'agit d'un don qui permet de déduire un avantage fiscal sur la déclaration de revenu des administrateurs concernés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Caen, le 18 novembre 2010

Pour la société SOFICOM Audit
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes